



Aires urbaines, 2012, source INSEE

Montpellier 2020

La lettre de « Sursaut »

Mai 2015, n°25

Notre future Région

Alors que l'horizon de notre future Région se rapproche (élections du Conseil Régional en décembre 2015 et officialisation le 1 janvier 2016), des réactions de plus en plus nombreuses se font jour dans la presse. Elles sont faites d'espoirs, d'ambitions, de volontés pour certains mais également de craintes voire de colère pour d'autres. On peut raisonnablement penser que le devenir de la fusion et ses chances d'amener un supplément de dynamisme à notre nouveau territoire résidera dans la capacité de ses acteurs et de ses responsables aussi bien politiques qu'économiques de jouer de leur complémentarité en respectant un juste équilibre dans la répartition des compétences.

La répartition des compétences : un impératif d'équité

La désignation présente de Toulouse comme chef lieu provisoire de nos régions rapprochées était attendue et ne constitue pas une surprise. Philippe SAUREL a déclaré avec raison que ce choix, s'il était inéluctable d'un certain côté (il fallait bien choisir une des deux métropoles), devait s'accompagner d'une exigence « d'équité » dans la répartition des compétences des deux Cités.

Les désignations des 7 préfets « préfigurateurs » des Région, des 9 recteurs « coordonnateurs » désignés par le premier ministre, des 7 directeurs généraux « préfigurateurs » des ARS et de Pôle Emploi ne peuvent que légitimement faire naître des inquiétudes à ce sujet car ils sont tous originaires de Toulouse en ce qui concerne notre future Région. Même s'il est précisé dans le communiqué du Conseil des Ministres du 22 avril présentant ces annonces que la désignation de ces préfigurateurs ne prédétermine en aucune façon le choix d'implantation des services, on ne peut que soutenir ceux qui demandent une plus grande équité et exiger le respect de la parole même de Thierry MANDON, à l'issue de ce Conseil des Ministres celle d' "une répartition équilibrée sur les territoires de l'action de l'Etat". La future Agence Régionale de Santé, par exemple, devrait se situer sur Montpellier, ce qui rétablirait un équilibre de cette répartition souhaitée par le gouvernement et serait tout à fait adaptée compétences médicales et sanitaires de Montpellier et serai un signe de respect pour le Languedoc Roussillon.



Dessin de SAMSON - Centrepresseaveyron.fr

L'IDEX

Montpellier a une nouvelle fois été recalée à l'IDEX (Initiative d'Excellence). Beaucoup ont réagi rapidement et qualifié de « grave » cette décision. Nous avons demandé à Gilles HALBOUT, directeur de la faculté des sciences de Montpellier, de nous éclairer sur cette décision et sur ses conséquences. Nous le remercions de sa réponse et de sa réaction à l'emploi d'un terme qu'il juge « incorrect et inutilement catastrophique et pessimiste ».

« Le jury du Concours IdEx-ISite a rendu son verdict : **sur vingt sites candidats, douze ont été éliminés et huit, dont Montpellier, sont qualifiés pour la suite.** Le jury recommande à Montpellier de poursuivre sur un projet d'ISite (plus ciblé thématiquement) plutôt que sur un IdEx (à spectre scientifique plus généraliste) ; l'appel à projets avait clairement indiqué que " la différence entre ces deux formules ne réside pas dans le degré d'ambition ou dans le niveau d'exigence " ; elle réside plus dans l'ouverture des champs disciplinaires.

Dans le projet de notre site, les sciences du vivant devaient être les locomotives et entraîner toutes les autres sciences. Peut-être que le jury y a vu une restriction trop importante au regard de ce qui est attendu pour un IdEx. Les acteurs du site devront maintenant décider s'ils maintiennent ou pas leur orientation : ce sera un choix important pour cette partie de la future grande Région : au delà d'une compétition avec Toulouse, il s'agit d'afficher des orientations scientifiques et stratégiques : vers l'agronomie, l'environnement, la biodiversité, la santé, ... autant de thématiques centrales pour l'avenir du territoire.

COMUE

Languedoc Roussillon Universités

Il était aussi demandé aux acteurs du monde scientifique de se structurer : c'est ce qu'ils ont fait avec création de la Communauté d'Universités et d'Etablissement (ComUE) "Languedoc Roussillon Université", qui porte le projet IdEx. Il est probable que cette entité, encore naissante, a laissé le jury perplexe sur la volonté des Universités de se fédérer ; cette ComUE verra sa gouvernance se mettre en place à l'automne et TOUS les acteurs du site pourront alors faire la démonstration de leur volonté d'en faire un outil réellement fédératif.

La décision du jury est effectivement grave mais il faut dépasser les enjeux de politique locale : c'est du choix de l'orientation scientifique de cette partie de la future Région, et de sa gouvernance scientifique, dont il est question et ceci est finalement beaucoup plus important (à long terme) que des guerres de positionnement politiques. **La communauté scientifiques devra se mobiliser pour définir cette orientation ... et ce ne sera pas anodin** ».

Le travail de Montpellier 2020 et de TPNA

Nous avons entamé depuis un an un travail commun de réflexion et de propositions sur la réforme territoriale. Après notre première rencontre de Gallargues le 10 décembre 2014, nous avons tenu la deuxième le 25 avril 2015 : vous en trouverez ci-dessous un large compte-rendu. Les deux autres prochaines sont programmées, la première le 6 Juin sur la future Région et la seconde en septembre pour présenter publiquement le résultat de nos travaux. N'oublions pas, non plus, que le 3 juillet nous organisons un grand rassemblement de la future région à Narbonne avec nos partenaires toulousains de la Compagnie Riquet à Narbonne. Nous aimerions en faire un organe pérenne de vigilance et de suivi de la mise en place de la réforme territoriale. La journée sera l'occasion, également, de témoigner de l'utilité de l'action des Think tank.

Notre future Région sera celle que nous saurons construire : ne la laissons-pas aux mains des seuls « spécialistes », elle est l'affaire de tous les citoyens. Regroupons nos efforts car l'avenir, rappelons-nous, « ça ne se prédit pas, ça se travaille ! ».

Deuxièmes rencontres de GALLARGUES : « Métropoles, pôles métropolitains... piliers de la nouvelle région ? »

Notre deuxième rencontre de Gallargues a porté plus spécifiquement sur la dynamique de métropolisation. Un intense de travail de préparation a donné naissance à 14 textes : ce sont eux qui ont servi de base de travail aux échanges de ce samedi 25 avril. Il nous a semblé difficile de faire un rapport détaillé de chaque texte en en confiant le soin à leur auteur (à raison de 10 mn chacun, cela coupait toute possibilité de débat). Nous avons donc choisi de donner la possibilité à chacun d'en avoir connaissance par courriel ou en consultant notre site www.montpellier-2020.fr. Merci à ces contributeurs d'avoir accepté cette frustration au profit de l'échange et du débat ! Rappelons cependant leurs noms : Claude ALLET, François BARBANCE, Jean Paul BORE, Catherine DECAUDIN, Stéphanie DELAUNAY, Gérard DORIVAL, Jean MAILLET, Véni MICHEL, Joseph MORNET, Claude NEUSCHWANDER, Henri ROUILLEAULT, Bernard SERROU, Jean Paul VOLLE et Jean Luc WOLF.

Pour la même raison nous avons choisi de ne pas rendre compte ici du détail et du « verbatim » de la rencontre. Nous avons préféré en donner les grandes orientations et présenter quelques propositions concrètes permettant d'illustrer la volonté commune des participants.



Claude NEUSCHWANDER et Jean MATOUK

La réforme territoriale : on en prend acte

Les participants de la rencontre sont partis de l'acceptation d'une réalité. Même si la réforme territoriale a pu susciter, un temps, beaucoup de doutes voire de divergences, elle est là. Il est nécessaire désormais d'en prendre acte et d'essayer de se saisir de cette réforme pour en faire quelque chose qui corresponde à nos aspirations et à nos exigences : c'est la meilleure garantie de sa réussite. Toute attitude de retour et de repli n'est plus possible et serait même stérile. Par contre, il va de soi que toute action de mobilisation pour faire respecter un juste partage d'autorité et d'équipements entre les Métropoles est, non seulement légitime, mais tout à fait bienvenue : les tentations d'accaparament centraliste de l'une sur le dos des autres sont trop naturelles. Cette nouvelle organisation territoriale constitue un progrès comme « *tout ce qui va dans le sens d'une meilleure coopération entre les hommes* », a rappelé Jean Paul BORE, « *à condition qu'elle ne se fasse pas dans la soumission* ».

Les aménagements internes de la loi territoriale, par ailleurs, ne sont pas fixés dans le marbre. La fusion des Régions est une dynamique en cours : l'élection des conseillers régionaux en est une première étape, la désignation des chefs lieux en sera une autre, celle des localisations et de la répartition des compétences en constituera une supplémentaire. Nous voyons, tous, également, que la volonté politique n'est pas clairement définie sur tous les points. Nous aurons donc à réfléchir et décider sur des questions centrales comme le devenir des départements ou la réduction du nombre d'élus.

La métropole, un impératif aussi fort que la régionalisation

Il était bien sûr difficile de traiter des Métropoles sans évoquer en arrière-fond les régions. La lecture des contributions le montre avec évidence : leurs auteurs, quitte à se répéter entre eux, s'appuient tous sur ce cadre plus général.

Il apparaît cependant avec évidence que la métropole est un impératif aussi fort que la régionalisation. Pourquoi ? On va citer deux des raisons essentielles.

La métropole constitue, de fait, la nouvelle dimension démographique de la vie des humains : les mutations de nos sociétés poussent ses individus vers une urbanisation de plus en plus dense. Ce fait

est mondial ; il est également local. Les aires métropolitaines sont donc les nouveaux espaces de vie et de dynamiques économiques. Sans métropoles fortes, les Régions, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, sont privées de toute ambition de vitalité et de développement.

La seconde raison est politique. La démocratie, pour se développer, a besoin d'espaces à taille humaine. La mondialisation a ouvert la communication entre les humains dans de telles dimensions que la pratique démocratique a de la peine à y faire sa place. Les aires métropolitaines – sans oublier, bien sûr, les nouveaux territoires ruraux - sont les bases d'exercice, de pratique et de décisions d'un nouveau vivre ensemble sur lesquelles s'appuieront les nouvelles Régions.

De nouvelles aires territoriales qui s'appuient les unes sur les autres

Les nouvelles régions ne seront fortes qu'à la mesure des forces des aires métropolitaines sur lesquelles elles pourront s'appuyer. Ceci ne veut pas dire que les territoires ruraux ne comptent pas. Bien au contraire : de grandes métropoles ne peuvent se développer sans savoir jouer de façon dynamique et complémentaire les relations avec les territoires ruraux qui les entourent. A cet égard, il est que la dynamique ville/campagne joue de façon très différente en Midi Pyrénées et en Languedoc Roussillon (cf. la carte de la répartition de population de l'INSEE en première page).

Pour notre future il est incontestable que Toulouse et Montpellier en représentent les deux métropoles phares. Mais n'oublions pas les autres aires urbaines : en Languedoc Roussillon on peut citer Nîmes, Perpignan, Narbonne, Carcassonne, Béziers, Sète, Alès ou Mende. A cette liste, il faudrait ajouter les Départements qui ont maintenu une existence administrative de référence.

La « complémentarité » que doivent jouer ces diverses aires territoriales entre elle est une nécessité ; sinon nous assisterons, impuissants, à un nouvel empilement de strates redondantes entre elles et dispendieuses. On ne peut que regretter, de ce point de vue, les « reculades » actuelles de nos politiques en ce qui concerne les définitions de compétences territoriales et le maintien d'un nombre toujours plus élevé d'élus.

L'exemple de Nîmes et Montpellier

Localement, Nîmes et Montpellier représentent deux villes fortes, voisines, souvent séparées voire opposées par leur histoire. Leur lien est fait de proximité et de rivalité. Dans la nouvelle redistribution politique, économique et démographique leur rapprochement et leur coopération est une nécessité.

Ce projet commun passe par un élargissement de leurs territoires sur un grand périmètre allant d'Alès à Sète. Le projet est ancien, il faut le réactualiser et en resserrer les liens.

Cette coopération passe, notamment, par un partage et une complémentarité des compétences. Citons, le projet de TPNA de créer une activité aéroportuaire cohérente entre les deux villes. Nîmes possède un équipement d'accueil des avions gros porteurs que n'a pas Montpellier plus tourné vers l'accueil des passagers. Pourquoi pas regrouper les deux aéroports sous une même appellation, « aéroports Sud de France » par exemple, tenant compte des capacités techniques de chacun ? Nîmes se constituerait en plateforme internationale multimodale de fret alors que Montpellier serait dédié au trafic passager. Grâce au nouveau lien TGV et au doublement de l'autoroute la distance entre les deux aéroports ne peut plus être argumentée comme un obstacle.



Jean Pierre FOUBERT et Jean Paul BORE

Des propositions sectorielles concrètes

La moitié des 14 textes présentés font des propositions concrètes dans divers secteurs : tourisme, sport, services à la personne, industrialisation, urbanisme, santé et culture.

Reprenons-les rapidement car ils illustrent la force de propositions que peuvent constituer nos associations.

Dans le domaine du tourisme :

Il est nécessaire de passer « *d'une activité de cueillette, qui tire quelques profits faciles des plages et du soleil, à une véritable industrie touristique qui saura inventer le tourisme de demain et être une véritable moteur pour l'emploi* » (Claude ALLET)

Pour cela, nous devons savoir « *créer des structures intercommunautaires (association ? GIE ? SPL ?...) permettant de fédérer les collectivités, les chambres consulaires, les professionnels de la filière en direct ou via leur interprofession (hôteliers, PCO, transporteurs, restaurateurs, gestionnaires d'équipements, ...), les porteurs de projets de congrès et réunions (universités, entreprises, pôles de compétitivité, instituts de recherche)* » (François BARBANCE).

Dans le domaine du sport :

Le sport constitue un vecteur de notoriété et de communication pour une métropole.

Il doit savoir s'appuyer sur des Centres de formation constituant les pierres angulaires de toute réussite tout en aménageant la possibilité d'une pratique sportive pour tous.

Les équipements sportifs doivent se répartir dans l'ensemble du territoire urbain pour en constituer un maillage essentiel.

Il sera, enfin, nécessaire de définir la répartition des compétences institutionnelles beaucoup trop confuse à l'heure actuelle.

Dans le domaine des services à la personne :

Création d'un Centre de Formation National d'Excellence pour les professionnels des services à la personne.

Le développement des services à la personne est un fait qui concerne particulièrement notre région et nos métropoles. Elle est liée à sa sociologie et constitue un facteur économique de premier plan. En même temps les professionnels qui s'y déploient sont multiples ; leurs compétences sont souvent éparses et s'appuient sur des formations fragiles. Le Centre regrouperait la formation de ces divers professionnels et pourrait se situer au Bois de Minteau à Calvisson. Il serait en relation avec des

structures déjà existantes sur Nîmes : IFME (Institut de Formation aux Métiers Educatifs), l'I2ML (Institut Méditerranéen des Métiers de la Longévité), écoles d'infirmière et d'aides soignantes



Jean Luc WOLF et Jean Christophe GREGOIRE

Dans le domaine de l'industrialisation :

L'industrialisation est un des enjeux économiques majeurs de nos métropoles aussi bien en termes d'emploi que de dynamisme économique ou de reconnaissance internationale. La robotique est pour beaucoup un des premiers enjeux industriels de demain. Elle se développe dans des domaines aussi variés que le spatial, l'agriculture, la santé, la domotique, l'éducation, les loisirs ou encore le domaine militaire. Montpellier a déjà su se positionner sur ce secteur et connaît déjà des réussites importantes à travers nombre de ses entreprises, MEDTECH, SYSTHEA, TRAD ou INTESPACE. L'implantation du centre spatial universitaire constitue un dernier exemple de la reconnaissance de compétence du pôle montpelliérain.

On peut donc émettre quelques propositions concrètes pour la Métropole Montpellieraine :

- accueillir les assises 2016 de la robotique ou un forum de EU Robotics
- créer un annuaire des entreprises de robotique du LR ou de la métropole montpelliéraine.
- insérer dans les projets urbanistiques de demain un pôle robotique
- proposer la création d'une agence française de la robotique basée à Montpellier.
créer un conseil stratégique régional de la robotique



Affiche pour le spectacle de Blanca Li « Robot » pour Montpellier Danse

Dans le domaine de l'urbanisme :

Un nouveau territoire urbain se dessine. Ses réseaux ne sont plus seulement physiques mais virtuels amenant les hommes à faire société de façon nouvelle bien au-delà de leurs seules frontières d'habitation. Dans ce nouveau territoire urbain les enjeux écologiques ont pris une place décisive. Pour toutes ces raisons, la réinvention du paysage urbain à laquelle nous sommes convoqués exige la convergence d'un grand nombre de compétences comprenant, bien sûr, celles des architectes et des urbanistes mais aussi celles des sciences humaines et des nouvelles technologies. Il devient impératif de se doter d'une Agence (ou Centre) d'urbanisme pour repenser l'espace public. Cette Agence sera le lieu de coexistence du projet et de la recherche en s'ouvrant sur un réseau d'acteurs locaux à forte capacité mobilisatrice.

Dans le domaine de la santé :

L'ambition est de donner à Montpellier la place d'un Pôle de Santé reconnu mondialement, à l'image du modèle du Bio pôle lyonnais. Ses équipements et ses professionnels en ont la capacité incontestable. Rappelons simplement la création de la nouvelle faculté de médecine qui va en faire un lieu unique de formation puisqu'elle sera équipée des derniers outils informatiques, technologiques et autres. Montpellier possède déjà deux équipements majeurs, situés qui plus est dans l'aire de Lapeyronie, l'Institut de génétique moléculaire et l'Institut de génétique humaine. L'équipement en proton thérapie en serait un complément majeur. Ces ambitions doivent s'appuyer sur de partenariats publics/privés.



Appareil de proton thérapie - Floridatrend.com

En même temps, puisque le premier projet de Cité du corps humain est abandonné, ne pourrait-on pas imaginer de lui redonner consistance à travers un espace dédié à la santé autour de l'ancienne faculté de médecine qui va désormais devenir vacante et du Jardin des Plantes. Cet espace ancré autour du centre historique de la ville aurait une vocation à la fois scientifique, ludique, pédagogique et interactive, basée sur les nouveaux moyens d'imagerie et d'informatique à l'exemple des parcs de la Villette, du Futuroscope de Poitiers ou de la cité de l'espace de Toulouse. Il donnerait accès à l'actuel musée de l'anatomie enrichi récemment d'une nouvelle collection. Un tel lieu donnerait une visibilité et une attraction supplémentaires à l'ambition de ce « pôle santé ».

Dans le domaine de la culture :

Quelques propositions simples :

- maintenir et développer plus encore de grands événements et des lieux dédiés à la culture
- continuer l'effort architectural d'espaces publics de qualité en rappelant aux maîtres d'ouvrage l'impératif des 1% d'œuvres.
- mettre à disposition de la culture des lieux publics, répartis sur son aire territoriale, favoriser l'accueil d'artistes émergents, soutenir le lien entre les artistes et les travailleurs sociaux, établir des chartes de coopération culturelle, apporter le soutien au développement d'initiatives locales et à la vie associative.
- réfléchir à de nouveaux de financement de la vie culturelle par une implication plus grande du privé régional. La création d'un « Fonds régional de mécénat », ouvert particulièrement aux « petits » contributeurs

(commerçants, artisans, professions libérales ...) pourrait en ouvrir la possibilité. Il serait assorti de la garantie d'un label « Culture Sud »

La conclusion de Jean MATOUK aux deuxièmes rencontres de Gallargues

« Je voudrais d'abord dire qu'il me paraît absolument nécessaire de préciser la terminologie. Un citoyen, non passionné comme nous par cette réforme territoriale, n'aurait, ce matin, rien compris à nos débats. En effet, à côté des « Métropoles » légales, récemment instituées, nos collègues géographes ont parlé de « pôles métropolitains ». Par ailleurs Nîmes, et peut-être d'autres villes de la Région, a décidé de baptiser son agglomération « Nîmes métropole ». Des définitions précises sont impératives.

Ensuite, je crois qu'en tant que Cercle de réflexion et conseil à destination des politiques, nous devrions leur répéter notre inquiétude devant le résultat final de ce qui devait être une « simplification » du « millefeuille » territorial. En fait les Métropoles constituent une nouvelle institution, sans qu'en disparaisse une autre, par exemple les départements. Le cas de Lyon qui a absorbé le Rhône est un très bon exemple à suivre, mais je crains bien qu'il ne le soit pas. Et je crains vivement que les Métropoles embauchent au lieu de tirer leurs effectifs des communes et « agglo ». Faut-il absolument garder les « pays » ?



Affiche du film de Fritz LANG (1927)

De même devrions nous rappeler aux politiques qu'il n'était pas obligatoire – j'utilise l'imparfait car c'est malheureusement ce qui va se passer - que le nombre d'élus pour la grande région soit égale à la somme des élus des deux régions constituantes. Quelques 145 élus je crois, alors qu'une assemblée de soixante ou soixante-dix personnes serait sans aucun doute plus efficace. Il suffisait de réduire le nombre d'élus par département.

Oserais-je ajouter, incidemment, qu'il n'est pas absolument nécessaire que les listes constituées dans chaque département soient constituées prioritairement par les battus des dernières élections, ou ceux qui craignent de l'être aux élections législatives de 2017. Du sang neuf ne peut être que bénéfique.

En tous cas, s'agissant des effectifs d'élus comme de salariés, je crains fort que l'objectif fixé par le Président de la République lors des vœux de 2014, de faire cette réforme territoriale pour réduire les frais de fonctionnement des collectivités locales, se soit totalement évanoui. Auquel cas l'utilité de cette réforme est fortement réduite ! Je pense d'ailleurs que le prochain Président de la République, devra finaliser ou transformer cette réforme dans le sens initialement prévu en recourant au référendum.

J'ajoute que la lutte qui s'amorce, et ne va pas manquer de se développer, pour savoir qui de Toulouse, déjà désignée capitale, et Montpellier va garder telle ou telle « institution » : Préfecture, Conseil régional, Agence régionale de santé, Rectorat... me paraît tout à fait désuète et infondée. C'est, en effet, oublier qu'aujourd'hui, grâce aux réseaux informatiques, une « autorité » peut parfaitement exercer son mandat en étant dispersée. On peut fort bien imaginer que les effectifs des préfectures, tout en étant globalement réduits, restent en place, le Préfet pouvant parfaitement les diriger à distance. La société s'« horizontalise », grâce à internet, il n'y a aucune raison que les administrations ne participent pas à cette « horizontalisation ». Elles devraient même donner l'exemple ».

Tribune libre : « Exercice de déséquilibre »

Gérard DORIVAL



équilibriste – dko-attitude.com

Il ne fallait pas être grand clerc ou faire preuve de naïveté désarmante pour ne pas considérer comme naturelle la désignation de Toulouse, quatrième ville de France comme capitale régionale au détriment de Montpellier, huitième. La centralité et la densité (assez relative) des populations régionales respectives (différentiel d'à peine 10 % pourtant) s'avérant, in fine, décisives.

Cependant, les premières décisions gouvernementales, confiant les trois principales « configurations » au Préfet de la Région Midi Pyrénées, au Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Midi Pyrénées et au Recteur de l'Académie de Toulouse, sans partage, et de mon point de vue sans discernement, ne constituent pas des signes à priori favorables pour Montpellier et le Languedoc-Roussillon, mais plutôt vexatoires (qui est puni et de quoi ?), et démontrent s'il en était besoin un certain aveuglement du pouvoir central.

La position adoptée par le Président de la Région Midi-Pyrénées, patelin, qui déclare ne pas vouloir un partage à la « normande », la Préfecture à Toulouse, le Conseil Régional à Montpellier, mais concédant seulement un certain nombre de sessions décentralisées, va dans le même sens : un fort centralisme toulousain sans trop d'exceptions consenties.

Je suis convaincu que nos élus qui peuvent diverger par ailleurs sur des postures non essentielles vont s'unir pour se montrer collectivement offensifs et convaincants : il en va de l'avenir des générations futures de notre territoire

Des Think tanks comme Montpellier 2020 ont nourri des réflexions très utiles à ce sujet dont ils débattent notamment lors des rencontres de Gallargues (Gallargues 2, c'était ce 25 Avril, Gallargues 3 est prévu le 6 Juin sur ce thème)

L'information la plus large de la population est incontournable, les conséquences pouvant être bien plus scabreuses qu'annoncé, dans un certain nombre de situations que ni les pouvoirs centraux comme ceux décentralisés n'ont anticipé.

L'adage « gouverner, c'est prévoir » devrait avoir en l'occurrence, à contrario malheureusement, tout son sens !

Les informations de Montpellier 2020 :

Soirée « CONTROVERSES » avec Jean MATOUK :

Le 27 Mai à 18 h, MPT2020 invite l'économiste **Jean MATOUK** pour une soirée « Controverses » sur l'Europe à l'occasion de la publication de son livre « *Continuons l'Europe ! Mais avec qui ?* » (le Publieur). Elle se déroulera à **La Gazette Café, 6 rue Levat, Montpellier (tram 1,2,3 et 4)**.

Le 6 juin nous nous réunirons pour le troisième volet de notre travail sur la réforme territoriale « **GALLARGUES 3** » de 9h à 13 h à la salle du Peuple de Gallargues le Montueux.

La réunion est ouverte à tous : renseignements et inscriptions auprès de Jean Christophe GREGOIRE, jean-christophe.gregoire0365@orange.fr, ou Jean Luc WOLF, jlwolf@orange.fr.

Le 3 juillet : « **première rencontre de NARBONNE** » en partenariat entre la Compagnie Riquet de Toulouse, Montpellier 2020 et TPNA et avec l'aide de l'agglomération de Narbonne. Il y sera question de la réforme régionale et de la place et fonction des Think tank.

Cette « Lettre » doit être l'affaire de tous ... N'hésitez pas à transmettre vos courriers et articles à Joseph MORNET : mentor.jch@numericable.fr.

Les documents de « MONTPELLIER 2020 » sont consultables sur son site « www.montpellier-2020.fr »

Pour soutenir l'action de « Montpellier 2020 », adhérez en envoyant ce bulletin d'adhésion !

BULLETTIN D'ADHESION

Monsieur, Madame ou raison sociale :

Profession ou statut social :

Habitant

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

s'acquitte de la somme de :

25 €

est membre de l'Association MONTPELLIER 2020 au titre de l'année 20_____

Payable par chèque à l'ordre de « **association Montpellier 2020** »

Adresser à : **Eric PEREZ, 29 rue Clément Mirabel, 34660 CURNONTERRAL**

Fait à :

le :

Signature :